

CQP ALS

Certificat de Qualification Professionnelle
Animateur de Loisir Sportif

DOUBLE QUALIFICATION : JEUX SPORTIFS ET JEUX D'OPPOSITIONS (JSJO) HANDISPORT



210 heures de formation
*(dont 60 heures en situation
professionnelle)*

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE

Du 10 novembre 2017 → 22 juin 2018

Lieu : Fédération Française Handisport - PARIS

> EN CENTRE DE FORMATION (150H)

- **Positionnement** : 10 novembre 2017
- Du 4 au 8 décembre 2017 (les 7 et 8 handisport)
- Du 22 au 26 janvier 2018 (le 26 handisport)
- Du 19 au 23 mars 2018 (le 23 handisport)
- Du 14 au 18 mai 2018 (le 18 handisport)

> EN STRUCTURE PROFESSIONNELLE (60H)

Mise en situation pratique entre chacun des modules = 30h sur public valide + 30h sur public en situation de handicap.

- > Les épreuves certificatives se dérouleront du 4 au 22 juin 2018.

Et le cas échéant, le rattrapage aura lieu début juillet 2018 ou octobre 2018.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

10 OCTOBRE 2017



Coût financeur : 2 432 €
Coût autofinancement : 2 132 €

Lieu indiqué sous réserve de confirmation de la structure

Le CQP ALS JSJO HANDISPORT est un diplôme professionnel multisports et tous publics.

Cette formation permet d'intervenir dans divers secteurs professionnels et également auprès des personnes atteintes d'un handicap moteur et/ou sensoriel.

Ce diplôme permet d'évoluer vers le BPJEPS notamment Activités Physiques pour tous et Activités de la forme.



Prérogatives et conditions d'exercice

Le titulaire du CQP ALS encadre des activités en cours collectif visant l'accessibilité aux pratiques de loisir sportif.

Il a pour vocation de faire découvrir, initier et sensibiliser différents publics à des pratiques sportives.

Il exerce son activité en toute autonomie.

La double qualification de ce diplôme permet également d'intervenir dans les établissements spécialisés. L'animateur peut encadrer un groupe composé en totalité d'handicapés physique et/ou sensoriel.

CONTACT : SERVICE FORMATION / Tél. 09 52 48 56 26
E-mail : formation@coregepgv-sport.fr

COREG EPGV IDF / Tél. 01 45 08 09 77 / E-mail : info@coregepgv-sport.fr / 13 rue Etienne Marcel, 75001 PARIS
N° agrément formation professionnelle continue : 11 7534 608 75



CQP ALS

Certificat de Qualification Professionnelle
Animateur de Loisir Sportif

DOUBLE QUALIFICATION : JEUX SPORTIFS ET JEUX D'OPPOSITION (JSJO) HANDISPORT



Pré-requis

- **Être âgé d'au minimum 18 ans** à la date d'entrée en formation.
- **Être titulaire de l' AFPS / PSC1** (attestation de Formation aux Premiers Secours / Prévention et Secours Civiques niv.1).
- **Présenter un certificat médical** de non contre-indication à la pratique et l'animation sportive de moins d'un an.
- **Appréciation du niveau de pratique minimal requis** à partir des expériences et de la réalisation d'un test technique spécifique à l'option du CQP ALS



Financement

La formation CQP ALS s'inscrit dans le dispositif de **la formation professionnelle continue** : elle peut être prise en charge par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

Pour plus de renseignements, prendre contact avec le service formation ou consulter le site : www.coregegv-sport.fr



Contenu de la formation

La formation au CQP ALS s'articule autour de compétences à acquérir, définies par le référentiel du métier d'animateur. Elle est constituée de 3 unités de compétences (UC).

- UC1 (transversale) : prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action d'animation.
- UC2 : préparer, animer et encadrer une animation sportive.
- UC3 : mobiliser les connaissances et maîtriser les outils nécessaires à la conduite de l'activité sportive.

La formation est proposée selon le concept de l'alternance et se déroule de la façon suivante :

- 5 heures de positionnement qui permettent de définir un parcours de formation personnalisé (présentation collective de la formation puis entretien individuel).
- 140 heures en centre de formation. Les interventions sont assurées par une équipe de formateurs qualifiés et habilités par la FFEPGV.
- 60 heures en structure professionnelle (stage en situation) sous convention couvrant les responsabilités réciproques avec l'organisme de formation :
 - 30 heures sur public valide ;
 - 30 heures sur public handicapé moteur ou sensoriel.
- 5 heures pour la certification : une épreuve théorique (présentation d'un dossier en lien avec une action d'animation) et une épreuve pratique de mise en situation pédagogique :
 - sur public valide ;
 - sur public handicapés moteur ou sensoriel.



Pour aller plus loin...

Nous vous conseillons de suivre, ensuite la formation **BPJEPS APT**



EPGV IDF Formation



www.coregegv-sport.fr

